Février 2007

Recherche

L'accord de 1999 prévoyait la pleine participation de la Suisse aux 5èmes programmes-cadres de recherche (PCR). En vue de sa participation également aux générations suivantes de ces programmes communautaires (6èmes PCR, 2003-2006; 7èmes PCR, 2007-2013), l'accord a été renouvelé à deux reprises.

Les PCR portent d'une part sur les activités de recherche, de développement technologique et de démonstration de la Communauté européenne, d'autre part sur la recherche et la formation dans le cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Ils représentent l'instrument majeur dont s'est doté l'Union européenne pour mettre en œuvre sa politique commune en matière de science et de technologie. L'objectif de ces programmes est de renforcer l'Europe en tant que pôle technologique, et de favoriser ainsi la croissance et l'emploi en fédérant les capacités de recherche par-delà les frontières.

Les 7èmes PCR disposent d'un budget total de près de 54,6 milliards d'euros. La contribution de la Suisse équivaut à 2,8% de ce budget, soit environ 2,4 milliards de francs sur sept ans. Les 7èmes PCR encouragent notamment les domaines de recherche suivants: technologies de l'information et de la communication, santé, énergie, nanotechnologies et environnement. Pour la première fois à l'échelon européen, la recherche fondamentale se voit aussi accorder une aide.

Une participation à droits égaux des acteurs suisses de la recherche (universités, entreprises, particuliers) aux PCR apportent des avantages économiques, scientifiques et technologiques à la Suisse. Cette participation se révèle particulièrement intéressante pour l'économie privée. Les expériences réalisées avec les 6èmes PCR ont dépassé les attentes: un premier bilan montre que le taux d'acceptation des projets suisses est sensiblement supérieur à la moyenne européenne. Si cette tendance se confirme, la Suisse peut compter avec un retour de plus de 100% sur les fonds engagés sous forme de contribution aux PCR.

Dates clés

- Signature: 21 juin 1999 (dans le cadre des Bilatérales I)
- Acceptation par le peuple: 21 mai 2000 (dans le cadre des Bilatérales I)
- Entrée en vigueur: 1er juin 2002
- Renouvellements de l'accord: 2004 et 2007 pour la participation aux 6èmes (2003-2006), respectivement 7èmes PCR (2007-2013)

Principales dispositions

En tant que pays tiers, la Suisse a participé depuis 1992 aux PCR au travers de projets spécifiques. L'accord de 1999, en vigueur depuis juin 2002 et limité dans le temps, a permis à la recherche suisse de *participer de plein droit* aux 5èmes programmes-cadres. La possibilité d'une participation complète également aux programmes suivants dès 2003 était expressément prévue dans l'accord. Après un premier renouvellement concernant les 6èmes PCR (2003-2006), des négociations ont suivi début 2007 en vue de la participation à l'actuelle 7ème génération de programmes (2007-2013). Une fois signé, l'accord aura un effet rétroactif au 1er janvier 2007. Les chercheurs suisses peuvent ainsi, dès le début et sur un pied d'égalité avec leurs homologues dans l'UE, participer et soumettre des projets en vue de décrocher des financements au titre des 7èmes PCR.

Grâce à cet accord, les acteurs de la recherche en Suisse (universités, entreprises, particuliers) sont considérés *au même titre* que leurs partenaires européens. Cela signifie en particulier que:

- Les partenaires de projets suisses sont financés directement par la Commission européenne.

- Les chercheurs suisses peuvent mettre sur pied des projets et en assumer la coordination. Pour lancer un projet, ils doivent trouver deux partenaires issus de l'UE/EEE ou d'autres pays associés.
- Les chercheurs suisses peuvent accéder aux résultats de recherche d'autres projets.

En tant qu'Etat associé, la Suisse peut davantage *participer au processus décisionnel* au sein des différents organes de pilotage et de consultation chargés de la mise en œuvre des programmes-cadres. Des délégués suisses intègrent les comités de programmes thématiques en qualité d'observateurs. Ces organes formulent les appels d'offres et composent les programmes de travail. Ils doivent en outre avaliser toute sélection de projet dépassant 1,5 million d'euros. La Suisse désigne par ailleurs des experts siégeant dans les organes indépendants chargés de l'évaluation préalable des projets.

Portée de l'accord

Les programmes-cadres de l'UE visent à *favoriser la collaboration en matière de recherche* et à encourager le rapprochement entre les activités industrielles et de recherche dans les différents Etats membres de l'UE, les pays candidats à l'adhésion, les Etats de l'EEE, de même qu'en Israël et en Suisse. Les actuels 7èmes PCR ont été adaptés en fonction des buts prioritaires de l'UE en matière économique (croissance et emploi). Par rapport au budget annuel moyen des 6èmes PCR, les ressources ont été augmentées de 60%, à près de 54,6 milliards d'euros pour la période de sept ans. Cette hausse traduit bien l'importance prioritaire que l'UE accorde à la recherche, moteur de création d'emplois et de croissance économique durable.

Les 7èmes PCR mettent notamment l'accent sur les domaines suivants: santé, alimentation/agriculture/biotechnologie, technologies de l'information et de la communication, ainsi que nanotechnologies, énergie, environnement et transports. Les nouvelles «Initiatives technologiques communes», qui associent investissements privés et financements publics, ont pour but d'intensifier la collaboration avec l'industrie. Par ailleurs, la recherche fondamentale se voit octroyer des aides pour la première fois à l'échelle européenne dans le cadre des 7èmes PCR.

Vu l'importance des PCR, il s'avère primordial pour la Suisse d'y être associée, en termes de politiques économique et scientifique. Sa participation lui permet de consolider la position de ses centres de recherche et pôles technologiques. L'économie privée s'intéresse avant tout aux programmes axés sur l'innovation, les applications industrielles ou le transfert technologique. Jusqu'en 2005, à peine un tiers des financements européens alloués à des projets suisses dans le cadre des 6èmes PCR allaient à l'industrie et aux PME (respectivement 13% et 14%); la majeure partie était versée aux écoles polytechniques fédérales (35%) et aux universités (26%).

Premier bilan

Un bilan intermédiaire, dressé sur la base des données disponibles jusqu'ici, met en évidence les expériences positives réalisées par la Suisse dans le cadre des 6èmes PCR. Le taux d'acceptation des projets suisses a jusqu'ici été sensiblement supérieur à la moyenne européenne. Un retour de 100% a été enregistré sur les contributions versées par la Suisse. Selon plusieurs enquêtes (fin 2005), 70% des participants suisses n'auraient pas réalisé leur projet de recherche sans les PCR. Plus de 50% ont vu les résultats de leurs projets intégrés dans de nouveaux produits ou services. 40% d'entre eux ont enregistré ou escomptent des effets positifs en termes de création d'emplois, 30% en termes de chiffre d'affaires. Les participants ont toutefois déploré la charge administrative parfois lourde. Le 7ème PCR doit y remédier en simplifiant les procédures.

Informations complémentaires

Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche
Tél. +41 31 322 96 90
http://www.sbf.admin.ch/htm/international/europa/eu-forschungsraum-f.html

Euresearch-Network
Tel. +41 31 380 60 00
www.euresearch.ch

Publikationen (860.4/2005/03452)